



Concours : CAPES RESERVE ET CAER

Section : ARTS PLASTIQUES

Session 2018

Rapport de jury présenté par : Sylvie LAY

Présidente du jury

CADRE RÉGLEMENTAIRE	p.3
REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	p.6
LES CHIFFRES DU CONCOURS	p.7
ADMISSIBILITÉ	p. 8
ADMISSION	p. 13

CADRE RÉGLEMENTAIRE

NOR : *MENH1241550N* - note de service n° 2012-200 du 17-12-2012

Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le **dossier est adressé par le candidat** dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le **jury examine le dossier de RAEP** et fixe la liste des **candidats déclarés aptes** qui seront **autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission**. Le dossier n'est pas noté.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui **se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé** peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant **valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes** développe dans cette seconde partie, à partir également d'une

analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il **indique et commente ses choix** tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être **dactylographiée** en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et **être ainsi présentée** :

Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'**authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie** du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les **critères d'appréciation du jury** porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

Durée de la préparation : 30 minutes. Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une **présentation par le candidat de son dossier de Raep** (10 minutes maximum) **suivi d'un échange avec le jury** (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre **d'approfondir les éléments contenus dans le dossier**. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La seconde partie comporte un **exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury**.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le **jury détermine un sujet** pour lequel il demande au **candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant**, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre **d'approfondir les différents points développés par le candidat**. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un **questionnement** touchant plus particulièrement la **connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice** du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Sources :

- <http://www.education.gouv.fr/siac2>
- « Accès aux corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation », BOEN n° 47 du 20 décembre 2012 – Rubrique Personnels –

REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

La session 2018 du concours du Capes réservé d'arts plastiques est la dernière d'un concours qui avait vocation à valoriser le parcours professionnel de professeurs non-titulaires et leur permettre d'accéder au statut de fonctionnaire titulaire. Il a ainsi permis au cours des ans à des dizaines de professeurs de consolider leurs compétences professionnelles par une mise à distance critique de leur expérience et une préparation sérieuse mais aussi de pouvoir exercer leur métier dans la sérénité.

Les conditions requises pour s'inscrire au concours ont amené en 2018 une baisse significative des inscriptions et des inscriptions valides, témoignant de ce que le vivier s'était restreint. Le nombre de candidatures n'a pas permis de pourvoir tous les postes.

La plupart des dossiers et des candidatures étaient de bonne tenue et témoignaient d'une préparation et d'une réflexion positives. S'ils existaient, les dossiers qui ne prenaient pas la mesure des enjeux du concours et de la discipline enseignée, ceux qui témoignaient d'une préparation et d'une réflexion insuffisantes, ont été rares.

La session 2018 du concours a été, comme les précédentes, à la fois exigeante et bienveillante. Comme les années précédentes, elle a permis de recruter des professeurs motivés qui ont su capitaliser leur expérience d'enseignement par une analyse critique. Il est manifeste que les formations suivies et les accompagnements aident les candidats à réussir. Des candidats qui avaient échoué les sessions précédentes, ont réussi le concours, souvent grâce à une préparation spécifique et à une analyse lucide de ce qui leur avait fait défaut. Un nombre non négligeable de candidats avaient une expérience d'enseignement dans une autre discipline. Ceux qui ont su prendre en compte qu'il s'agit d'un enseignement artistique, qui ont su s'intéresser aux questions qui ont traversé la discipline « arts plastiques » et à sa didactique, qui ont pu mettre en valeur points communs et différences dans leur pratique professionnelle effective d'enseignement d'une autre discipline, ont réussi.

Le rapport du jury a été rédigé en prenant en compte qu'il ne servirait pas les candidats d'une prochaine session mais qu'il pouvait aider la préparation d'autres concours de recrutement d'enseignants d'arts plastiques. Nous espérons qu'il leur sera utile.

Je tiens à remercier et féliciter un jury exemplaire de professionnalisme et d'engagement qui a su concilier expertise et travail d'équipe, avec qui j'ai eu grand plaisir à travailler. J'ai une pensée particulière pour les professeurs du jury qui ont rédigé ce rapport, le directeur du concours et l'académie d'Amiens qui nous a si bien accueillis.

Il reste à féliciter les lauréats et leur souhaiter une belle carrière, gratifiante pour eux et féconde pour leurs élèves.

LES CHIFFRES DU CONCOURS

BILAN de l'ADMISSIBILITE			
CAPES Public (Nombre de postes : 80)		CAER Privé (Nombre de postes : 10)	
Nombre de candidats inscrits	84	Nombre de candidats inscrits	57
Nombre de candidats non éliminés	30 soit 37,5% des inscrits	Nombre de candidats non éliminés	24 soit 42% des inscrits
Nombre de candidats admissibles	28 soit 93,3% des non-éliminés	Nombre de candidats admissibles	21 soit 87,5% des non-éliminés
BILAN de l'ADMISSION			
CAPES Public (Nombre de postes : 80)		CAER Privé (Nombre de postes : 10)	
Rappel: nombre de candidats admissibles	28	Rappel: nombre de candidats admissibles	21
Nombre de candidats non éliminés	28 soit 100% des admissibles	Nombre de candidats non éliminés	20 soit 95,8% des admissibles
Nombre de candidats admis sur liste principale	20 soit 71,43% des non-éliminés	Nombre de candidats admis sur liste principale	10 soit 47,62% des non-éliminés
Moyenne CAPES Public portant sur le total de l'admission		Moyenne CAER Privé portant sur le total de l'admission	
Moyenne des candidats non éliminés	11,14	Moyenne des candidats non éliminés	12,9
Moyenne des candidats admis sur liste principale	13,35	Moyenne des candidats admis sur liste principale	13
Barre de la liste principale	09 sur 20	Barre de la liste principale	13 sur 20

Rapport de jury

ADMISSIBILITÉ

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

INTRODUCTION

L'admissibilité aux concours réservés du CAPES et du CAER d'arts plastiques est fondée, depuis la première session de 2012, sur l'examen d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP). Ce dossier est constitué de deux volets complémentaires : le parcours professionnel du candidat et une proposition didactique relatant une expérience personnelle ou observée (pour les candidats se présentant dans une section ou option différente de celle dans laquelle ils ont exercé) complétée par des annexes (10 pages maximum).

Ce dossier de RAEP permet au jury d'apprécier les compétences professionnelles développées par les candidats au travers de leur cursus, et la prégnance de celles-ci dans le cadre de la présentation d'une réalisation pédagogique et de son analyse. L'élaboration de ce dossier doit être mûrie et particulièrement soignée.

En effet, le candidat est amené à revenir sur son parcours, à effectuer des choix et à montrer des capacités d'auto-analyse. La qualité de la langue, comme cela été rappelé régulièrement, est également attendue. Ce dossier pouvant être lu, relu, corrigé et amélioré, le candidat doit dès lors, montrer sa rigueur et une maîtrise de la langue française à des fins de communication, compétence nécessaire et commune à tous les professeurs et personnels d'éducation (Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015).

Depuis la première session, les rapports publiés ont précisé de nombreux points d'exigence et les attentes du jury, tout en présentant des notions didactiques et pédagogiques essentielles. On peut d'ores et déjà se féliciter de la qualité générale des dossiers de RAEP de la session 2018 répondant bien en majorité à l'exercice et montrant ainsi des candidats ayant tiré profit de la lecture des rapports précédents.

Enfin, cette session 2018 fait suite à une année transitoire consécutive à la mise en œuvre de la réforme, inscrite dans la refondation de l'Ecole de la République. Les nouveaux programmes des cycles 3 (classe de sixième) et 4 (de la classe de cinquième à la troisième), adossés explicitement à un socle rénové, sont entrés en vigueur à la rentrée 2016. Les propositions pédagogiques des candidats ont relaté des séquences s'inscrivant bien dans les programmes actuels ce qui a été apprécié par le jury.

Première partie du dossier : Le parcours professionnel, 2 pages maximum

Il est certes difficile de résumer la richesse d'un parcours professionnel en deux pages. De ce fait, le jury ne s'attend pas à un inventaire, illusoirement exhaustif, des activités et responsabilités antérieures exercées par le candidat. Ces deux pages doivent convaincre de l'intérêt mûri par ce dernier d'accéder aux fonctions pour lesquelles il présente ce concours mais également donner des éléments d'appréciation de ses qualités ; il ne s'agit pas de persuader le jury d'une vocation ancrée depuis toujours ni de rédiger une lettre de motivation. L'enjeu correspond davantage à un retour réflexif et

objectif sur ses expériences personnelles et professionnelles qui serviront à dessiner le candidat dans l'exercice de son métier. Dès lors, certains d'entre eux se sont distingués en faisant des liens entre cette première partie de présentation et la deuxième où ces éléments seront exploités face à leur classe, annonçant par là même le contenu réflexif de la situation pédagogique décrite et proposant un regard distancié. La première partie est complémentaire de la seconde et les deux ne doivent pas être pensées comme des exercices séparés.

Il n'est pas non plus question d'égrener les compétences qu'on suppose attendues, sans que celles-ci soient légitimées par des expériences authentiques. Mentionner des textes n'atteste que de la connaissance (parfois lapidaire) de ceux-ci mais pas de leur compréhension ou d'une acquisition et encore moins d'une maîtrise.

Dans cette première partie, le jury a besoin de saisir ce qui fonde la candidature, notamment en ce qui concerne le choix du concours. Plusieurs candidats du Capes réservé « arts plastiques » ont des parcours non spécifiquement ou prioritairement « arts plastiques », présentant des expériences en arts appliqués, en histoire de l'art ou dans des activités tournées vers des pratiques artisanales. Cette richesse des expériences ne doit pas faire oublier aux candidats qu'ils se doivent d'en connaître les différences et les enjeux dans le cadre d'un enseignement afin de ne pas présenter un concours pour un autre ou de se méprendre sur la rigueur de la discipline pour laquelle ils aspirent à être recrutés. Des transpositions d'une discipline à l'autre doivent être perceptibles par le jury au risque de présenter une erreur d'orientation du candidat.

Deuxième partie : La réalisation pédagogique, 6 pages maximum

Pertinence du choix de la situation décrite :

Le choix de l'activité décrite est déterminant. Celle-ci doit être le témoin d'un questionnement mûrement réfléchi.

Ainsi, les candidats aux épreuves d'admissibilité de la session 2018 ont su tirer profit de leurs expériences en choisissant des situations stimulantes, souvent courtes (pas plus de 3 séances) mais efficaces. Par la même, ils ont su démontrer leurs postures d'enseignant en proposant des situations d'apprentissages claires. Ancrées dans les programmes d'arts plastiques, celles-ci doivent favoriser l'exploration et la créativité et ne pas enfermer l'élève dans un rôle d'exécutant. Néanmoins, certains dossiers sont restés dans une approche trop modélisante, de type exercice, où l'élève n'est pas acteur de son projet.

Les dossiers privilégiant une série de séquences plutôt que l'analyse d'une situation précise ont desservi les candidats en diluant leurs objectifs dans des descriptions peu éclairantes.

Les situations d'enseignements présentées avec précision en termes de durée, de positionnement dans la progression annuelle, formalisées avec un titre, des liens avec les programmes en vigueur, sont autant d'indicateurs sur la posture d'enseignant du candidat au sein de sa classe. De ce fait, la présence en annexe d'une fiche didactique a été appréciée.

La façon dont l'expérience est décrite est déterminante et a fait l'objet d'une grande attention de la part de la majorité des candidats. Des descriptions trop imprécises ou a contrario relevant de l'anecdote, ont eu pour effet de détourner le propos. Ces détails, n'ayant pas d'intérêt véritable, relèvent davantage de la stratégie de l'évitement alors qu'il est attendu de la part du candidat de se montrer en capacité de cibler et de synthétiser sa pensée.

Maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite

Bâtir un projet didactique, quelle que soit sa nature, sa durée, les classes concernées, s'inscrit dans un cadre précis, en référence aux programmes qui doivent fonder explicitement la démarche.

Dans les dossiers les plus efficaces, les candidats précisent ce qui a fondé leurs choix didactiques : programmes bien sûr, mais aussi contexte d'enseignement, opportunités (travail en équipe, existence d'une galerie d'exposition au sein de l'établissement, possibilités de se déplacer dans un musée...). Le choix des questionnements des programmes et des œuvres de référence mérite aussi que l'on s'y arrête et qu'on le justifie. Le recours à ces dernières doit faire l'objet d'une mûre réflexion car trop de candidats proposent des œuvres d'artistes aux regards de leurs élèves de manière illustrative sans en avoir véritablement questionné la place et la fonction. C'est l'occasion de manifester auprès du jury la richesse d'une culture artistique, non limitée aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles mais aussi sa volonté de questionner la pertinence des références convoquées. Une analyse des œuvres de la part du professeur, lors de la phase de préparation de séquence, permettrait d'éviter aux candidats de proposer des références dont l'enjeu artistique n'est que très lointainement lié à la problématique soulevée dans la situation pédagogique. Ainsi, la richesse et la variété des approches traitant du *portrait* en art n'a d'égal que la multitude des choix didactiques possibles et n'importe quelle œuvre ne sera pas pertinente.

Dans leur majorité, les candidats ont fait preuve d'une bonne connaissance des savoirs enseignés et d'un intérêt évident pour la discipline, allant au-delà même de celle-ci et la croisant avec d'autres enseignements. Ainsi, quelques candidats ont choisi de présenter un projet interdisciplinaire afin de donner de la cohérence aux diverses activités plastiques et contribuer à la motivation des élèves. Les exemples proposés, pour intéressants qu'ils puissent être, ont fait souvent l'objet d'une présentation décevante car dénuée de retours critiques et distanciés. De plus, la place des arts plastiques au sein des projets représente un véritable enjeu visant à ne pas asservir la discipline en la rendant accessoire. Le projet est une modalité d'enseignement, qui doit être problématisée.

Qu'il s'agisse d'une séquence ou d'un projet, les exigences restent les mêmes.

Capacité d'analyse et de mise à distance de la pratique présentée

Quelques candidats ont eu du mal à trouver le ton juste, présentant l'exposé d'un quotidien raconté de manière linéaire et sans distance, nourri de réflexions formulées par les élèves pour attester de l'intérêt de ceux-ci à la présentation de ladite séquence. S'il est important de donner à imaginer le candidat en situation d'enseignement, la question doit se poser de l'intérêt de ces digressions. A contrario, quelques candidats ont omis de présenter les conditions réelles d'exercice, rendant la classe absente de la réflexion.

L'exposition de la séquence doit permettre de saisir la cohérence du projet dans sa mise en œuvre en vue d'en extraire les points forts, les éléments saillants sur lesquels portera l'analyse du candidat et la construction de son argumentation.

Il n'est pas attendu de la part du candidat de démonter complètement et point par point la séquence d'enseignement mais de choisir des éléments sur lesquels la réflexion prendra support et sens. Se questionner sur l'intérêt d'une mise en groupe (trop souvent liée à des facilités matérielles), sur le choix des critères d'évaluation et la forme donnée à celle-ci (inutile de citer la multitude des évaluations possibles ou les compétences du socle sans en justifier la sélection), s'interroger sur l'utilisation du numérique (à d'autres fins que celles de séduire les élèves avec un outil qu'ils

affectionnent) sont autant de pistes sur lesquelles les candidats ont eu à se positionner. Par exemple, le recours trop fréquent à l'autoévaluation donne à penser que cette forme de bilan représente une facilité ou un lieu commun. S'il est intéressant et possible d'y avoir recours, les candidats doivent tout de même le justifier ou pour le moins envisager les limites en plus des apports.

Les productions d'élèves sont également trop souvent prétextes à justifier la bonne conduite de la séquence : un travail esthétiquement séduisant et techniquement maîtrisé ne garantit pas l'efficacité du travail de l'enseignant.

Ainsi, les dossiers faisant preuve de bons retours réflexifs l'ont été au regard des mises à distance questionnantes mais aussi des ajustements qu'ils ont engendrés. C'est le moment où le professeur, derrière le candidat, interroge sa méthodologie et ses partis pris, voire évoque ses tâtonnements. La réflexion doit également porter sur la mise en œuvre didactique la mieux à même de favoriser l'acquisition de connaissances théoriques et culturelles mais aussi des compétences plasticiennes.

Structuration du propos

Les candidats choisissent de préférence une présentation chronologique, supposée révéler une logique de la progression de la séquence. Le défaut majeur étant que certains d'entre eux n'ont pu éviter une succession sans relief des séances, jusqu'à l'évaluation finale.

Un plan clair doit être visible voire annoncé. Ces modalités ne sont pas que des éléments formels permettant une lecture aisée, ils sont des indicateurs tangibles de la capacité de communication du candidat et de l'organisation de sa pensée. L'implicite n'a pas sa place dans un propos explicatif et critique.

Clarté / précisions / qualité de l'expression / forme du dossier

Le jury a reconnu, dans la plupart des dossiers, une bonne maîtrise du vocabulaire spécifique ; symbole d'une relative appropriation des contenus disciplinaires, et un niveau de langue correct.

La présence d'un paragraphe présentant le contexte d'enseignement et l'établissement a été appréciée.

Néanmoins, de manière minoritaire, certains candidats ne manifestent pas une structuration claire de leur pensée, en tenant des propos confus, en utilisant une syntaxe maladroite, en proposant des textes trop lourds, ce qui démontre un manque de relecture.

Les candidats doivent utiliser un vocabulaire propre à la discipline en prenant garde de ne pas confondre les termes.

La forme du dossier est globalement respectée, celle-ci montre une bonne compréhension des attentes du jury.

Il faut cependant conseiller aux candidats d'énoncer leur discours dans un souci de clarté, en n'utilisant pas des phrases trop longues, en allégeant la mise en page, en prenant garde à l'orthographe et aux règles de grammaire.

La présence d'un plan, annoncé et suivi, est vecteur de clarté et de sens, il est donc apprécié par le jury.

Annexes, 10 pages maximum

Les candidats, dans cette partie, doivent faire preuve d'une attention toute particulière, car les annexes visent à étayer la réflexion, à mettre en lumière leurs propos par des exemples formels et enrichissent les points saillants de leur dossier. De ce fait, elles participent à la compréhension de celui-ci en présentant plusieurs documents légendés, de bonne qualité, montrant la sincérité du dispositif pédagogique, des productions d'élèves, et les « documents-outils » distribués en classe.

Le caractère possiblement illustratif de cette partie, doit faire place à une dimension explicative qui

permet de montrer les stratégies pédagogiques et didactiques.

En conséquence, ces documents annexes participent à rendre compte du travail effectué, ainsi que de son déroulement, ce qui a permis au jury d'apprécier plus justement et plus agréablement le contenu du dossier.

Autres

L'attention portée à la conception, à la rédaction et à la présentation du dossier de RAEP doit démontrer l'implication des candidats dans leur travail, et mettre en évidence leur investissement dans leur formation.

Enfin, nous remarquerons que les références artistiques convoquées et présentées aux élèves, doivent appartenir à l'ensemble des périodes historiques, enrichissant la culture des élèves. Or, pour beaucoup, les œuvres citées dans les dossiers, n'appartiennent qu'aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles.

Les moyens plastiques, médiums, matières et techniques proposés aux élèves doivent être pluriels et multiples, présentant ainsi une véritable ouverture pour l'élève. Dans les séquences proposées par les candidats, la pratique des élèves est souvent cantonnée à l'utilisation de techniques dites traditionnelles (peinture, dessin, maquette...).

ADMISSION

Le présent rapport a pour objectif de dresser le bilan de la session achevée et permettre aux candidats de comprendre l'esprit de l'épreuve et les attentes du jury. Il se propose en outre de définir les prérequis indispensables à la réussite d'une épreuve orale d'un concours de recrutement d'enseignants en précisant les attentes, pour chacune des parties qui la composent, et de prodiguer les conseils nécessaires à une préparation efficace d'une épreuve de ce type.

Nous remercions chaleureusement les membres du jury pour l'aide précieuse et précise qu'ils nous ont apportée dans la rédaction de ce rapport.

LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ÉPREUVE :

En salle de préparation : 30 minutes

Un exemplaire du dossier de RAEP est remis au candidat accompagné de la question du jury. Cette question est unique, adaptée à chaque dossier et était introduite jusqu'alors, de la manière suivante : « À partir de l'expérience professionnelle décrite dans votre dossier de RAEP, vous répondrez à la question suivante : ... ».

Elle est élaborée par le jury après lecture attentivement du dossier de RAEP. Elle peut repérer une partie ou un aspect du dispositif qu'il s'agira de développer, de préciser ou de prolonger. Le candidat peut ainsi s'en saisir lors de sa préparation. Du papier brouillon est mis à sa disposition.

L'épreuve face au Jury dure 60 minutes maximum et se divise en deux parties de 30 minutes maximum composées chacune de 10 minutes de prise de parole du candidat puis de 20 minutes d'entretien avec le jury. La première partie porte sur un retour réflexif sur le dossier, la deuxième traitera de la question proposée au préalable au candidat lors de sa préparation.

Les critères d'évaluation de l'admission reposent sur des compétences que le candidat doit faire siennes.

Première partie : présentation du dossier de RAEP

Emergence du sens et des points saillants du dossier

En tout premier lieu, il apparaît indispensable de rappeler que la présentation du dossier de RAEP ne consiste pas à reprendre celui-ci dans son intégralité, présentant le parcours personnel du candidat et l'ensemble de la séquence et des activités présentées à l'écrit. Le jury connaît le dossier. Cette reprise conduit invariablement à une paraphrase qui ne peut s'inscrire dans le cadre étroit des dix minutes. Il s'agit bien plutôt d'apporter un éclairage nouveau sur la séquence exposée dans le dossier qui sert de matériau à l'échange, de proposer une analyse réflexive sur les pratiques de classe. Il faut d'ores et déjà montrer des capacités de synthétisation et de prise de recul pour soulever quelques points pertinents propices à discuter avec le jury. Par ailleurs, il n'est nullement demandé de proposer une nouvelle séquence artificielle montrant illusoirement des capacités d'adaptation de la part du candidat. Ce n'est plus le moment de tout repenser mais bien plutôt d'ouvrir et de progresser.

Maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques

Dans ce premier temps de présentation du dossier de RAEP, il est nécessaire d'exposer à nouveau le questionnement du programme travaillé. Il est donc important de faire une lecture très précise des programmes en vigueur, d'en comprendre les enjeux et de s'appropriier les textes. Il importe de consulter Eduscol qui complète les programmes proprement dits par des indications très claires sur les compétences visées pour chaque niveau d'enseignement et qui proposent, pour le collège, des repères de progressivité. Les programmes ne doivent pas être lus comme une liste de connaissances qu'il suffirait d'empiler pour aboutir à la construction de savoirs et de savoir-faire chez l'élève. Il est nécessaire de concevoir les attendus de fin de cycle et de s'interroger sur les démarches à mettre en œuvre pour favoriser l'acquisition des notions plasticiennes au sein d'un cycle. Certains candidats ont su montrer leur parfaite maîtrise de ces programmes en étant capables de rectifier les questionnements choisis initialement ou en en réduisant le nombre. A l'inverse certaines prestations quant à elles relevaient davantage de la répétition des intitulés sans une compréhension approfondie du sens de ceux-ci.

Une curiosité des textes en vigueur (programmes disciplinaires, Histoire des arts, PEAC, ...) a donc été observée chez la plupart des candidats qui, sans en maîtriser pour autant l'intégralité, ont su construire leur enseignement sur des bases scientifiques et didactiques solides.

En outre, de brillantes prestations ont su expliquer, à l'oral, l'intérêt pédagogique de l'organisation d'une confrontation directe des élèves à l'œuvre d'art, d'une nécessité de mettre sur pied des expositions dans l'enceinte scolaire ou d'un travail collaboratif avec les institutions artistiques et culturelles. Outre le rayonnement apporté à la discipline, les enjeux de pratiques hors la classe relèvent de l'application concrète des attentes institutionnelles dans la construction d'un parcours artistique riche et sensible pour l'élève.

Analyse, mise à distance

Nombre de candidats éprouvent des difficultés à cerner les enjeux disciplinaires de leur séquence et à formuler une problématique spécifique qui rende compte de la singularité de leur dossier, conditionne le choix des références, des activités et des dispositifs d'apprentissages, guide la progression et la progressivité des notions et des compétences visées. La présentation du dossier de RAEP ne consiste pas en une narration ou une description, séance après séance, des différentes phases d'enseignement contenues dans le dossier. Les candidats ayant fait preuve de capacité de mise à distance ont su rapidement, lors de l'entretien, proposer des pistes pédagogiques encore inexplorées ou des reformulations pertinentes, montrant ainsi de la souplesse et des qualités d'invention indispensables. Ainsi, il a été souligné par plusieurs commissions que les candidats sont restés réceptifs et réactifs aux questions posées. Ces dernières sont des perches tendues pour amener le candidat à développer un point ou à en adapter un autre. Quelques candidats, moins réceptifs, n'ont pas compris que le jury ne cherchait pas à les piéger et n'ont cessé de maintenir leur position, fermant trop rapidement les opportunités de repositionner leur propos et de prendre conscience des points faibles de leur dossier.

La capacité à délivrer une réflexion personnelle didactique et pédagogique sur les pratiques menées au sein de la classe, à mesurer l'efficacité des activités menées, à évaluer les progrès constatés dans le travail et l'attitude des élèves, à les expliquer et en comprendre les raisons, à faire des propositions qui tiennent compte de cette analyse réflexive est évidemment encouragée et valorisée par le jury.

Structuration, clarté, précision du propos

Le jury se satisfait d'un très grand nombre de prestations solides permettant d'imaginer le candidat dans sa classe, soucieux d'être compris, suivi et remportant l'adhésion de son auditoire. A contrario, il

déplore des démonstrations décousues et improvisées, se contentant simplement de reprendre le dossier de RAEP en diagonale. Les candidats doivent être en mesure de répondre à une problématique qui met en lien les objectifs, les compétences visées, les activités et les supports, le tout organisé sous la forme d'un plan qui donne une vision d'ensemble des objets d'enseignement traités dans le dossier. Par exemple, au cours de leurs présentations, les candidats ayant su utiliser le tableau comme outil pédagogique, de manière organisée et justifiée, loin de jeter quelques mots sans en comprendre l'intérêt, a permis aux commissions de percevoir ces candidats en situation d'enseignement.

Un propos organisé constitue également une garantie de bonne gestion du temps. Si la plupart des candidats ont su utiliser les dix minutes de présentation avec brio, on peut regretter que certains estiment mal le temps imparti, que le jury doive pour certains écourter considérablement leur prestation mais aussi qu'il doive les inviter à utiliser ce moment qui leur est dû dans leur intérêt. Même s'il n'est pas indispensable d'aller au bout des dix minutes, un exposé ne dépassant pas cinq minutes, apparaît insuffisant. C'est la raison pour laquelle on ne peut que déconseiller aux candidats de s'attarder trop longuement sur leur parcours professionnel qui ne fait, le plus souvent, que répéter ce qui est contenu dans le dossier. En outre, comme toute construction d'exposé, une conclusion s'impose comme fin et transition au dialogue avec le jury.

Cette épreuve n'étant pas un entretien d'embauche, le jury se questionne sur la posture des candidats trop vite enclins à s'asseoir devant le jury et ne concevant pas l'espace autour d'eux comme terrain d'échange. Cette épreuve n'est pas non plus le lieu d'autojustifications, d'épanchements, de repentirs ou d'un débordement d'assurance. De même, les anecdotes personnelles ou des incidents n'ont pas leur place dans l'épreuve. Savoir garder la mesure et une attitude adaptée est indispensable.

Deuxième partie : réponse à la question écrite

Saisie de la question

Les questions soumises aux candidats tiennent compte de l'expérience de ceux-ci et sont élaborées à partir du dossier de RAEP lors de la phase d'admissibilité. Elles invitent systématiquement les candidats à s'appuyer sur des éléments précis, qu'il s'agisse de choix didactiques, pédagogiques ou des modalités de travail : les questions posées sont ouvertes et relèvent de pratiques courantes d'enseignement.

Le jury attend des candidats qu'ils parviennent à se corriger ou à compléter leurs propositions au cours des entretiens en s'appuyant sur les indications qu'il soumet à leur réflexion.

A titre d'exemple, les questions posées aux candidats, ont pu être :

- Quelles sont les articulations entre les références proposées et les productions des élèves ?
- Quels sont les objectifs d'apprentissage de votre séquence ?
- Quel rôle tient la phase expérimentale au sein de votre séquence ?
- Qu'est-ce qui vous semble essentiel dans cette séquence comme intention d'enseignement ?
- Quel est le rôle de votre incitation dans la mise en pratique des élèves ?
- Quelle est la part du projet de l'élève dans votre séquence ?
- En quoi votre dispositif permet aux élèves de différencier les statuts de la représentation (image, réalité, fiction) ?

- Comment faites-vous prendre conscience aux élèves des qualités plastiques et sensibles de leurs productions ?
- Quel est l'intérêt de l'écrit et du croquis en amont du projet de l'élève ?
- Comment passer d'apprentissages essentiellement techniques à une pratique artistique des élèves ?
- Quels apprentissages spécifiques aux arts plastiques sont travaillés dans ce projet interdisciplinaire ?
- En quoi l'utilisation du numérique contribue-t-elle à travailler des compétences artistiques ?
- Quels liens les réalisations des élèves entretiennent-ils avec le questionnement du programme : la relation du corps à la production artistique ?

La capacité à analyser la question posée, à définir les concepts, à élaborer une réponse organisée est attendue par le jury. Ainsi, lors des trente minutes de préparation, il est conseillé aux candidats de bien préparer cette question en commençant par l'analyse des termes et expressions qui la composent. Les notions fondamentales des arts plastiques, les termes didactiques, le vocabulaire spécifique, doivent faire l'objet d'un temps de réflexion pour permettre au candidat de bien saisir la manière la plus pertinente de s'emparer de la question. Ainsi, certains écueils pourront être évités : « référence » ne signifiant pas obligatoirement « œuvre », « objectifs d'apprentissage » n'étant pas « questionnements du programme », « incitation » étant différent de « consignes », « projet » étant un terme à circonscrire etc...

Les membres du jury attendent enfin que l'exposé réponde véritablement à la question posée et en traite différents aspects sans la détourner. Si la majeure partie des candidats se sont pliés à l'exercice en ne perdant pas de vue ce fil conducteur, trop d'entre eux se sont engouffrés dans des digressions ou un retour inopérant sur des points de leur dossier qui n'avaient pas lieu d'être.

Maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques en articulation à la question.

Les termes de la question doivent être maîtrisés par le candidat. Cette connaissance s'applique de la même manière aux œuvres convoquées par celui-ci et dont il a été régulièrement fait écho dans de nombreuses questions posées par le jury. Celui-ci attend des candidats qu'ils montrent une bonne connaissance des références artistiques qu'ils ont à partager avec leurs élèves. Dans de nombreuses prestations, la quantité d'œuvres proposées relevaient trop du catalogue sans véritable questionnement de la part de l'enseignant sur la pertinence et l'efficacité de proposer ces références au regard de la pratique plastique de l'élève. Ainsi, le jury invite tout candidat aux concours de recrutement de professeurs d'arts plastiques à faire l'exercice d'analyse de chaque œuvre sollicitée. Cette analyse, réalisée en amont lors de la construction d'une séquence, doit permettre de s'assurer de la compréhension de la démarche de l'artiste et du lien tangible avec les questions enseignables travaillées par la pratique plastique de l'élève. Il serait inconcevable pour un professeur de Lettres, de se contenter de connaître simplement le titre et l'auteur d'un roman proposé à la lecture de sa classe. Il va de même en arts plastiques : la bonne compréhension des œuvres par l'enseignant attestera ses choix didactiques et sera gage de l'appropriation par les élèves des questionnements inhérents à l'art. Trop d'œuvres, non questionnées, étalées comme faisant foi d'une culture riche, souvent simplement illustratives, ne peuvent que desservir le candidat qui aura peine à justifier leur présence lors de l'échange. Les savoirs attendus ne relèvent pas d'une spécialisation universitaire mais de connaissances fondamentales et fermes. Aussi, quelques prestations heureuses ont su cibler des choix référentiels en argumentant ceux-ci avec recul et une certaine prise de conscience des enjeux liés aux choix des références. Les candidats ne doivent pas se retrouver dans l'incapacité de justifier

leurs choix pédagogiques et didactiques par la méconnaissance des fondamentaux de la discipline. Il est donc vivement conseillé de se préparer à définir certaines notions et concepts qui vont sans nul doute être l'objet des questions de l'entretien. Leur maîtrise éviterait certaines hésitations, approximations ou les contre-sens.

Une bonne préparation suppose également des références scientifiques. Le jury attend des candidats qu'ils témoignent de connaissances didactiques fondées sur la lecture d'ouvrages ou d'articles dont une liste non exhaustive est proposée en fin de ce rapport. Il convient toutefois d'en faire une utilisation avisée et d'en maîtriser les contenus.

Connaissance de l'institution et des conditions d'exercice

Lors de l'exposé, le candidat se doit d'être précis et ne pas se limiter à des généralités sur l'enseignement, la discipline qu'il enseigne, l'Ecole. Ainsi, le recours à des exemples concrets, vécus par le candidat, sont plus à même de soutenir la posture de celui-ci dans ses conditions réelles d'exercice. Le jury est sensible à l'attention portée aux élèves qui doivent être placés au cœur des ambitions pédagogiques tenues par le candidat. De même, sa posture au sein de sa classe est à éclairer car souvent omise ou nébuleuse dans les dossiers. Comme chaque année, les conditions d'exercice des candidats sont multiples et parfois inconfortables pour des enseignants non titulaires. Ces difficultés ne doivent nullement apparaître comme des freins ou des justifications de manquements. Au contraire, les candidats ayant su montrer la richesse qu'ils ont acquise au contact de publics diversifiés sont ceux qui n'ont pas négligé de rebondir sur les liens à opérer avec la discipline enseignée. Il est attendu du candidat d'être un Homme de terrain, capable d'en analyser le paysage en vue d'adapter et de proposer des situations d'enseignement propices à travailler les programmes en vigueur.

Structuration du propos, prise de distance

Les deux entretiens doivent être envisagés par les candidats comme un véritable dialogue avec le jury. S'il est naturellement attendu de développer sa réponse, il est malvenu de produire un discours ininterrompu pendant les échanges, empêchant le jury d'enrichir l'entretien par ses questions et montrant le candidat dans l'incapacité de circonscrire sa réponse. L'entretien ne vise qu'à valoriser les compétences du candidat, il est de son intérêt d'être le plus clair, le plus précis et incisif possible.

Il est nécessaire qu'il se saisisse des questions posées pour approfondir sa réflexion, ouvrir de nouvelles perspectives sur ses pratiques professionnelles, envisager d'autres possibilités que celles déjà évoquées. Le jury évalue la capacité du candidat à communiquer. Le propos se doit d'être toujours construit, faisant fi de l'aléatoire et montrant, malgré une tension compréhensible entraînée par les enjeux du concours, de la motivation et de l'enthousiasme. Le jury valorise les attitudes honnêtes et positives.

En conclusion

Si l'exigence est une attente légitime dans tout concours, le jury, enseignant lui aussi, est dans l'espoir de reconnaître les candidats comme des collègues à part entière. Les notes élevées attribuées à certaines prestations prouvent qu'une véritable préparation permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite de ce concours.

Le jury souhaite une bonne poursuite pédagogique et artistique à tous les candidats et adresse ses félicitations aux lauréats.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Cette bibliographie indicative est à aborder en prenant la mesure que nombre de ces textes qui ont forgé l'histoire de la discipline sont des jalons qu'il convient de revisiter à la lumière de l'évolution des programmes et des réflexions disciplinaires.

- BOURDIEU Pierre, Penser l'art à l'école, Actes sud, 2001. - FOURQUET Jean-Pierre, L'art vivant au collège : Rencontres avec des œuvres et des artistes contemporains, CRDP Champagne-Ardenne, 2004.
- GAILLOT Bernard-André, Arts plastiques ; éléments d'une didactique critique, PUF, coll. Education et formation, Paris, 1997. - MERIEU Philippe, Apprendre... oui, mais comment ? Paris, ESF, 1987.
- MERIEU Philippe, La pédagogie entre le dire et le faire, ESF, coll. Pédagogies, Paris, 1995.

REVUES, COLLOQUES

- Approche par compétences en arts plastiques, Sylvie Lay, IA-IPR d'arts plastiques Poitiers, Laurent Chardon, IA-IPR d'arts plastiques Nouvelle Calédonie.
- A propos d'autonomie, Pierre Saïet, IA-IPR, Conférence prononcée lors du stage de didactique des arts plastiques de Saint-Malo en janvier 1994
- Arts plastiques et éducation à l'espace, Magali Chanteux, IA-IPR, Chargée d'une mission d'inspection générale (groupe des enseignements artistiques), Article publié dans les actes du séminaire, académie de Nantes les 6 et 7 mai 1999.
- Au-delà des images, les œuvres, Gilbert Pélissier, Inspecteur Général Arts Plastiques, Texte publié dans Éducation et pédagogie, la revue du CIEP - 1993
- Colloque sur l'artistique: Arts plastiques, art et enseignement, Intervention de Gilbert Pélissier, Inspecteur Général Arts Plastiques, Saint Denis, Musée d'art et d'histoire, 23 et 24 mars 1994
- Consignes et contraintes dans le dispositif du cours d'Arts plastiques, Patrick DUCLER, 1993
- Définir et construire une problématique, construire des problématiques et problématiser, Modélisation de la structure logique d'une problématique, Etablir la différence entre problème et question, Académie de Lille, Septembre 2006, Mise à jour septembre 2011, Académie de Paris.
- Enseigner des problèmes, Bernard Michaux, Conférence prononcée lors du stage de didactique des arts plastiques de Sèvre en décembre, 1990
- Inventaires, réseaux, dynamique des idées, Bernard Michaud, Conférence du 8 février 1995
- L'Approche par compétences en arts plastiques, Bernard-André GAILLOT, maître de conférences honoraire en didactique des arts plastiques, Université-IUFM d'Aix- Marseille, France Intervention à Marseille le 18 mars 2009.
- L'art contemporain est une question à enseigner : construire une compétence à l'œuvre contemporaine, Christian Vieaux, IA-IPR, Académie de Paris, Octobre 2011
- L'art peut-il se passer de commentaire(s)?, Philippe Sabourdin, IA-IPR d'arts plastiques de Paris, Colloque au MAC/VAL du 25 mars 2006.
- La part des technologies numériques dans les nouveaux programmes du collège, Sylvie LAY, IA-IPR d'arts Plastiques, académie de Poitiers, avril 2013
- La pratique des élèves dans l'enseignement des arts plastiques, Magali Chanteux, IA-IPR, Article publié dans la revue Société française n°10 (60) "Politiques éducatives, travail enseignant et activités de l'élève", janvier, février, mars 1998.
- Le projet de l'élève en arts plastiques du choix à l'initiative, Patrick Ducler, IA-IPR, article publié dans les Cahiers EPS de l'Académie de Nantes n° 22, juin 2000.

- Patrick DUCLER, Consignes et contraintes dans le dispositif du cours d'Arts plastiques, 1993. - Le transfert des apprentissages en arts plastiques, de l'activité à l'enseignement, Patrick Ducler, IA-IPR, article publié dans les Cahiers EPS de l'Académie de Nantes n° 24, juin 2001.
- L'évolution des pratiques d'enseignement, Pierre SAIET, IA-IPR, Intervention du 10 Novembre 2006, Stage inter-académique, Dinard – Manoir de la Vicomté.
- L'évolution du statut de l'image dans les pratiques pédagogiques, Philippe Meirieu, Directeur de l'IUFM de Lyon, Deuxièmes rencontres nationales de la liste cdidoc-fr, Lyon 23-24 octobre 2003.
- L'imprévisibilité du visible, La Question de la Pratique, Pierre Saïet, IA-IPR, IUFM de Bretagne - 28 mars 2012.
- Pratiques et arts plastiques. Du champ artistique à l'enseignement, (Actes de l'université d'été août 1997), Rennes, PUR, 1998.
- Trois grandes positions en éducation et leurs liens avec la transmission des savoirs en matière de d'éducation artistique, C. Vieaux, IGEN d'arts plastiques, Octobre 2011
- Verbalisation / explicitation / entretien d'explicitation, Comprendre et situer la «verbalisation» en arts plastiques au regard de l'explicitation, académie de Paris, C. Vieaux, IGEN d'arts plastiques, Octobre 2012.

Documentation officielle

- Nous recommandons à tous les candidats la consultation des sites d'arts plastiques des académies et du portail national EDUSCOL d'arts plastiques notamment pour les programmes en vigueur depuis 2016 : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/> et les ressources en ligne concernant la discipline
- Nous leur recommandons également de consulter
 - => <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>
 - => note de service n° 2017-125 du 18-07-2017 : « Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés (enseignement public et enseignement privé sous contrat), de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2017 » : Bulletin officiel n° 26 du 20 juillet 2017.